

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Extension de l'accord « Pro-A » : une première avancée à amplifier pour répondre aux enjeux de formation du secteur sanitaire

Paris le 2 décembre 2020 – Un an après sa signature par les partenaires sociaux, le ministère du Travail a étendu ce mardi 1^{er} décembre l'accord sur l'application du dispositif de promotion et reconversion par l'alternance « Pro-A » dans l'hospitalisation privée. Ce dispositif, créé par la Loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » permet à un salarié répondant à certains critères de s'engager dans une formation certifiante en alternance avec le soutien financier de l'OPCO Santé.

Concrètement, l'extension de cet accord de branche, signé par le Synerpa et la FHP avec la CFDT et FO, va permettre aux établissements de santé et médico-sociaux privés de développer la formation de leurs salariés en poste vers les métiers les plus en tension (IDE, aide-soignant, IBODE...).

« C'est une première avancée pour développer la formation et l'évolution professionnelle de nos salariés en poste. Depuis la Loi « Avenir professionnel », nos établissements ont perdu la capacité de financer et de développer ces formations. Il s'agit pourtant d'un levier majeur pour renforcer l'attractivité des métiers et améliorer la qualité des soins prodigués dans les établissements de santé » affirme Lamine Gharbi, président de la FHP.

La formation continue est également un outil indispensable pour répondre à la pénurie de professionnels de santé. En effet, 10% des postes sont vacants dans les établissements de santé, faute de professionnels formés en nombre suffisant.

Les mesures annoncées par le Gouvernement pour renforcer les capacités de formation initiale d'infirmiers et d'aides-soignants représentent un effort conséquent que nous saluons. Toutefois, cela ne permettra pas de pourvoir les 100 000 postes actuellement vacants dans le secteur sanitaire dont 34 000 postes d'infirmiers. Pour Lamine Gharbi, « *il faut aller plus loin et développer fortement la formation continue dans le secteur sanitaire. Le dispositif Pro-A va permettre de répondre à certains besoins de nos établissements de santé et de leurs équipes mais dans des conditions encore trop limitées. Il faut faire évoluer l'ensemble des dispositifs de formation continue et redonner la possibilité aux établissements de santé de les financer. Alors que notre pays affronte une crise économique et sociale, tout doit être mis en œuvre pour renforcer l'attractivité des métiers de santé* ».

A propos de la FHP

La FHP regroupe 1.030 cliniques et hôpitaux privés qui assurent chaque année la prise en charge de 9 millions de patients. Environ 150.000 salariés (personnels de soins, administratifs et techniciens) travaillent dans les établissements de santé privés et 40.000 médecins y exercent. Les cliniques et hôpitaux privés prennent en charge :



55 % des interventions chirurgicales



65 % de la chirurgie ambulatoire



1/3 des soins de suite et de réadaptation



17 % des hospitalisations psychiatriques



Près de 20 % des Hospitalisations à domicile



1 accouchement sur 4



50 % des patient atteint du cancer



Plus de 35% des patients atteints de maladie rénale chronique

Contact presse : Benjamin Azogui
Direction de la communication
01 53 83 56 56 - benjamin.azogui@fhp.fr



